

# CRÉ | Cheminement recherche-études

## AU CÉGEP DE SHERBROOKE

Information et fonctionnement



## Table des matières

1. Objectifs du cheminement recherche-études .....	4
2. Personnes ciblées par le CRÉ.....	4
3. Critères d’admissibilité .....	5
3.1 Critères généraux .....	5
3.2 Critères spécifiques par programme .....	5
3.2.1 Sciences de la nature .....	5
3.2.2 Techniques de bioécologie.....	5
3.2.3 Techniques de laboratoire : biotechnologies.....	6
3.2.4 Technologie d’analyses biomédicales.....	6
3.2.5 Mentore ou mentor – Personne étudiante d’un groupe de recherche d’accueil .....	6
4. Modalités d’inscription .....	7
4.1 Personne étudiante du Cégep .....	7
4.1.1 Modalités spécifiques au programme Sciences de la nature.....	7
4.2 Mentore ou mentor.....	7
5. Rôles et responsabilités.....	8
5.1 Coordination du CRÉ.....	8
5.2 Personnes-ressources par programme .....	8
5.3 Personne étudiante du Cégep .....	8
5.4 Mentore ou mentor.....	9
6. Mode de fonctionnement .....	9
6.1 Procédure de jumelage .....	9
6.1.1 Projets de recherche au Cégep de Sherbrooke .....	9
6.1.2 Mentorat universitaire .....	10
6.2 Signature de la lettre d’engagement.....	10
6.3 Formations préalables communes et spécifiques .....	10
6.3.1 Rencontre de lancement des activités et formation sur le mentorat.....	10
6.3.2 Formation sur la conduite responsable en recherche.....	11
6.3.3 Formations spécifiques au site d’accueil .....	11
6.4 Début des activités et suivi de la progression.....	11
6.5 Participation active au projet de recherche .....	12
6.5.1 Projets de recherche du Cégep de Sherbrooke – Sciences de la nature .....	12
6.5.2 Projets en cours dans les universités partenaires.....	12

---

6.6 Diffusion des travaux .....	12
7. Processus en cas d'impossibilité de jumelage .....	13
8. Assurabilité des personnes participantes.....	13
9. Reconnaissance de la participation au CRÉ .....	14
10. Interruption du cheminement .....	14
11. Gestion documentaire .....	14
12. Remerciements .....	15

## 1. Objectifs du cheminement recherche-études

Le cheminement recherche-études (CRÉ) s'inscrit dans une initiative de collaboration entre le Cégep de Sherbrooke et les deux universités estriennes (Sherbrooke et Bishop's). Il s'adresse aux personnes inscrites aux programmes suivants :

- **Sciences de la nature (SN)**
- **Techniques de bioécologie (TBÉ)**
- **Techniques de laboratoire : biotechnologies (TLB)**
- **Technologie d'analyses biomédicales (TAB)**

Le CRÉ offre aux personnes participantes :

- une occasion unique de contribuer à des projets de recherche dans le cadre d'une relation de mentorat :
  - au niveau collégial, avec des personnes enseignantes activement impliquées dans des projets de recherche subventionnés;
  - au niveau universitaire, avec des personnes poursuivant des études supérieures (maîtrise, doctorat ou postdoctorat).
- la possibilité de vivre d'authentiques situations dans des groupes de recherche grâce au partage de ressources humaines et matérielles;
- l'occasion de créer des liens entre les apprentissages réalisés en classe et leurs applications en contexte de recherche, ce qui a un impact positif sur la motivation, la persévérance et la réussite;
- la possibilité de confirmer ou de développer leur intérêt et leurs aptitudes pour la recherche et pour les études universitaires.

Le CRÉ permet également aux mentores et mentors de s'initier à l'encadrement pédagogique, une tâche à laquelle les chercheuses et les chercheurs s'adonnent durant une grande partie de leur carrière.

## 2. Personnes ciblées par le CRÉ

Le CRÉ s'adresse aux personnes qui manifestent un intérêt pour la recherche dans leur domaine d'études ou dans un domaine connexe et qui répondent aux critères d'admissibilité définis à la section 3. Comme il est essentiel qu'elles aient accumulé un bagage de connaissances et de compétences techniques suffisant pour assurer une compréhension minimale des projets auxquels elles sont susceptibles de participer, le CRÉ est conçu pour les personnes inscrites en deuxième ou troisième année de l'un des programmes nommés ci-dessus. Elles seront ainsi en mesure de contribuer de façon positive aux travaux de recherche réalisés dans les groupes où elles sont accueillies.

Lors de la première année d'études, les personnes étudiantes sont sensibilisées à l'existence et au fonctionnement du CRÉ par l'entremise de rencontres d'échanges et d'information offertes par la coordination du CRÉ, et soutenues par le personnel enseignant de leur programme. Elles sont également invitées à assister aux activités de présentation des travaux de recherche des personnes qui ont fait un CRÉ.

### 3. Critères d'admissibilité

La notion d'étudiante ou d'étudiant à temps plein évoquée dans cette section sous-entend que la personne réalisera au moins 180 heures par session, ou 165 heures si l'un des cours est en éducation physique et à la santé. (Référence : <https://www.quebec.ca/education/cegep/etudier/a-propos>)

#### 3.1 Critères généraux

Les modalités d'inscription suivantes sont communes à tous les programmes offrant le CRÉ. Pour être admissible à une participation au CRÉ, la personne étudiante doit respecter les critères généraux suivants :

- Être inscrite à temps plein au Cégep de Sherbrooke.
- Au moment de l'inscription, être en situation de réussite dans les cours de la session en cours.

Elle doit aussi respecter les critères spécifiques à son programme d'études (voir la section 3.2).

Une validation de l'admissibilité est effectuée par la coordination du CRÉ. L'évaluation du dossier au regard de la réussite peut nécessiter la collaboration de l'aide pédagogique individuelle (API) et de la personne enseignante responsable de l'aide à la réussite (PERAR) associées à un programme d'études. À la suite de l'évaluation, la coordination du CRÉ se réserve le droit de refuser une candidature si elle est en mesure de justifier que la réussite scolaire de la personne candidate serait mise en péril. En cas de refus, les raisons ayant mené à la décision sont communiquées à la personne concernée. Une fois les candidatures acceptées, les modalités d'inscription sont identiques, peu importe le programme d'études.

#### 3.2 Critères spécifiques par programme

##### 3.2.1 Sciences de la nature

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein en deuxième année ou plus, au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première session;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

##### 3.2.2 Techniques de bioécologie

Les critères d'admissibilité sont divisés en deux volets.

###### 1. Volet académique

- Être inscrit à temps plein<sup>2</sup> en deuxième année au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours des trois premières sessions du programme;
- Présenter des résultats scolaires supérieurs à un écart-type sous la moyenne du groupe, pour les cours de la formation spécifique complétés.

Les candidatures des personnes intéressées répondant favorablement aux critères du volet académique sont par la suite évaluées par un comité<sup>1</sup>. La décision est notamment basée sur le degré de développement des attitudes professionnelles nommées dans la section suivante.

---

<sup>1</sup> Le comité est composé de trois membres du personnel enseignant du programme d'études, et ayant enseigné à la cohorte éligible à une session antérieure (sessions 1 à 3).

## 2. Volet des attitudes professionnelles

De façon générale, les personnes candidates doivent être engagées dans leurs études :

- Elles sont ponctuelles à leurs cours;
- Elles ont un faible taux d'absentéisme;
- Elles prennent activement part aux activités liées aux cours.

Cet engagement est lié aux attitudes dont le développement est soutenu par le programme. Les personnes candidates doivent donc démontrer qu'elles ont le sens de l'organisation, une certaine autonomie et un bon sens de l'éthique. Plus précisément, elles démontrent les indicateurs définis pour les trois attitudes suivantes :

### a) Sens de l'organisation

- Être prêt à l'heure du début des cours (en classe, en labo, sur le terrain);
- Être conscient du travail à accomplir (ex.: avoir lu et compris les protocoles);
- Avoir prévu le nécessaire (matériel, vêtement, équipement) ;
- Utiliser de façon optimale son temps et ses énergies.

### b) Autonomie

- Avoir une bonne vision du travail qui doit être fait et se mettre à la tâche sans qu'on le demande;
- Réaliser les tâches demandées sans être constamment accompagnée;
- Faire preuve de jugement en demandant de l'aide lorsque la situation l'exige.

### c) Sens de l'éthique

- Adopter une attitude respectueuse et professionnelle face au personnel, aux personnes intervenantes de toutes provenances et vis-à-vis ses pairs;
- Faire un bon usage du matériel et en prendre soin;
- Manipuler avec soin et limiter le stress imposé aux espèces observées ou manipulées;
- Agir en respectant les directives, les lois et les règlements.

## 3.2.3 Techniques de laboratoire : biotechnologies

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein en deuxième ou troisième année au moment de la participation;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

## 3.2.4 Technologie d'analyses biomédicales

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein en deuxième ou troisième année au moment de la participation;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

## 3.2.5 Mentore ou mentor – Personne étudiante d'un groupe de recherche d'accueil

Pour agir à titre de mentor dans le cadre du CRÉ, la personne étudiante évoluant aux cycles supérieurs doit :

- Être inscrite à temps plein au 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle à l'Université de Sherbrooke ou à l'Université Bishop's, dans un programme connexe aux programmes d'études collégiales offrant le CRÉ (voir la section 1).
- Avoir reçu l'approbation de sa directrice ou de son directeur de recherche, ce qui signifie que les grandes lignes du projet ont été établies.

## 4. Modalités d'inscription

### 4.1 Personne étudiante du Cégep

Les modalités d'inscription suivantes sont communes à tous les programmes offrant le CRÉ.

La personne candidate remplit le [formulaire d'inscription](#) dans les délais prescrits et le fait parvenir à la [coordination du CRÉ](#). Elle peut spécifier ses domaines d'intérêt en recherche au moment de l'inscription. Cette information sera utile ultérieurement pour la procédure de jumelage (section 6.1). Elle sera ensuite invitée à une rencontre préalable de groupe pour :

- Valider son intérêt et son engagement;
- Prendre connaissance des rôles et des responsabilités associés à sa participation;
- Poser des questions.

Les inscriptions sont valides pour une session. À l'issue du CRÉ, une mention d'engagement est décernée au moment de la diplomation (voir la section 9). Certains programmes offrent la possibilité de participer plusieurs fois au CRÉ.

**Note** : Une bonne compréhension de l'anglais comme langue seconde est un atout. La majorité de la littérature scientifique est rédigée en anglais, et le caractère international de plusieurs groupes de recherche fait en sorte que l'anglais est parfois utilisé comme langue principale de communication.

#### 4.1.1 Modalités spécifiques au programme Sciences de la nature

Le cheminement recherche-études en Sciences de la nature offre deux modes de participation distincts. Le premier favorise la participation à des projets de recherche de personnes enseignantes menant des projets de recherche au Cégep de Sherbrooke. Le second permet de s'initier à un projet de recherche mené dans l'une des deux universités partenaires, sous le mentorat d'une personne aux études supérieures. Les détails sont présentés à la section 6.5. Lors de son inscription, il faut le mode souhaité.

### 4.2 Mentore ou mentor

Une fois l'approbation de la directrice ou du directeur de recherche obtenue, la mentore ou le mentor remplit le [formulaire d'inscription](#) dans les délais prescrits et le fait parvenir à la [coordination du CRÉ](#)<sup>2</sup>. Les inscriptions sont valides pour une session.

---

<sup>2</sup> Dans l'objectif de fournir une expérience complémentaire au programme d'études de la personne étudiante du Cégep, la coordination du CRÉ se réserve le droit de refuser la candidature de la personne mentore dans le cas où la nature du projet de recherche proposé diverge de façon importante avec le programme d'études collégiales pour laquelle la personne mentore s'inscrit.

## 5. Rôles et responsabilités

### 5.1 Coordination du CRÉ

Une personne enseignante du Cégep assure la coordination pour l'ensemble des programmes qui offrent le CRÉ. Ses rôles et ses responsabilités sont les suivants :

- Agir à titre de principale personne-ressource;
- Promouvoir le CRÉ dans les programmes participants;
- Informer les personnes candidates potentielles des critères et du mode de fonctionnement du CRÉ et répondre à leurs questions;
- Récupérer les inscriptions et valider l'admissibilité des personnes candidates;
- Recevoir les avis des API et PERAR par programme en ce qui concerne l'admissibilité;
- Informer les personnes candidates de leur acceptation ou refus et expliquer les raisons de celui-ci, le cas échéant;
- Planifier et faire les rencontres préalables avec les personnes inscrites;
- Recenser les projets de recherche actifs au Cégep;
- Établir et maintenir les contacts avec les groupes de recherche et les laboratoires d'accueil à l'externe;
- Recevoir les offres de mentorat;
- Organiser une rencontre de jumelage entre les personnes participantes et les mentores et mentors;
- Relayer l'information sur les besoins de formations préalables et assurer un suivi;
- Animer la rencontre de lancement des activités, où sont établies les balises sur le mentorat;
- Effectuer le suivi des équipes en cours de session;
- Gérer les litiges s'il y a lieu;
- Assurer un suivi de la progression des personnes étudiantes à mi-parcours;
- Organiser une activité de diffusion des résultats.

### 5.2 Personnes-ressources par programme

L'aide pédagogique individuelle (API), la personne enseignante responsable de l'aide à la réussite (PERAR) et des personnes enseignantes des programmes offrant le CRÉ sont sollicitées pour :

- Participer à la validation des candidatures (voir la section 3);
- Répondre aux questions générales en lien avec le CRÉ et rediriger les demandes d'information vers la coordination;

Des membres du personnel enseignant des programmes offrant le CRÉ peuvent, à l'occasion, être sollicités pour contribuer, à titre de spécialiste disciplinaire, à l'analyse des candidatures des mentors, notamment en ce qui concerne l'adéquation entre les sujets de recherche et le programme d'études collégiales.

### 5.3 Personne étudiante du Cégep

Les rôles et responsabilités sont les suivants :

- Prendre connaissance du mode de fonctionnement du CRÉ;
- Remplir le [formulaire d'inscription](#) dans les délais prescrits.

Lorsque la candidature est retenue :

- Participer à la rencontre préalable avec la coordination du CRÉ;
- Participer à la rencontre de jumelage en présence des mentors, en cas de projet à l'externe;

- Rencontrer les professeurs-chercheurs du Cégep, en cas de projet à l'interne;
- Signer la lettre d'engagement au CRÉ;
- S'il y a lieu, compléter les formations préalables requises (SIMDUT, conduite responsable en recherche, biosécurité, etc.);
- Participer à la rencontre de lancement des activités;
- Se présenter au site d'accueil à la date convenue dans la lettre d'engagement, et respecter l'horaire établi;
- Contribuer de façon positive aux travaux de recherche de son mentor ou sa mentore;
- L'informer rapidement en cas d'absence imprévue;
- En cas de litige, communiquer rapidement avec la [coordination du CRÉ](#);
- Participer de façon active à la diffusion des travaux scientifiques (voir la section 6.6).

## 5.4 Mentore ou mentor

Les rôles et responsabilités sont les suivants :

- Prendre connaissance du mode de fonctionnement du CRÉ;
- Signifier sa participation en remplissant le [formulaire d'inscription](#);
- Préparer un résumé de son projet et le présenter lors de la rencontre de jumelage;
- Signer la lettre d'engagement au CRÉ et la faire signer par sa directrice ou de son directeur de recherche ;
- Participer à l'activité de formation sur le mentorat;
- Identifier les besoins en formation préalable pour accéder au laboratoire d'accueil;
- Accueillir la personne participante dans son environnement de travail à la date convenue et respecter l'horaire de présence établi;
- Offrir un encadrement favorisant la contribution au projet, ce qui inclut une planification des tâches qui peuvent être déléguées ou partagées;
- Informer rapidement la personne participante en cas d'absence ;
- En cas de litige, communiquer rapidement avec la [coordination du CRÉ](#);
- Participer de façon active à la diffusion des travaux scientifiques (voir la section 6.6).

## 6. Mode de fonctionnement

Cette section présente les détails relatifs au fonctionnement d'une session de partenariat en CRÉ.

### 6.1 Procédure de jumelage

#### 6.1.1 Projets de recherche au Cégep de Sherbrooke

Lorsque les projets de recherche sont menés par des personnes enseignantes du Cégep, le jumelage peut se faire selon leurs besoins. Elles peuvent recruter des personnes étudiantes dans leurs cours, ou passer par un appel de candidatures. Dans les deux cas, il faut remplir le formulaire d'inscription au CRÉ et participer à un court entretien avec la personne enseignante. Au cours de la rencontre, le projet sera présenté l'intérêt et la motivation de la personne étudiante seront validés. La personne enseignante détermine si la personne candidate est retenue, ce qui confirme le jumelage si l'admissibilité est confirmée.

## 6.1.2 Mentorat universitaire

Une rencontre de jumelage virtuelle est organisée à la fin de la période d'inscription. Celle-ci se veut un premier lieu d'échange et sert à présenter les projets proposés ainsi que les groupes de recherche et laboratoires d'accueil impliqués. Étant donné la nature variable des projets selon les disciplines, il est possible qu'il soit nécessaire de tenir plus d'une rencontre pour regrouper les thématiques de recherche communes.

Après la rencontre, les personnes participantes remplissent un court sondage pour classer, par ordre d'intérêt, les différents projets qui ont été présentés. La coordination du CRÉ fait ensuite le jumelage en tenant compte, le mieux possible, des résultats du sondage et des intérêts de recherche mentionnés dans le formulaire d'inscription. En aucun cas, les intérêts exprimés ne garantissent que le projet favori puisse être attribué à la personne étudiante.

## 6.2 Signature de la lettre d'engagement

Lorsque les jumelages sont faits, les personnes concernées sont informées par écrit. La communication est accompagnée d'une lettre d'engagement officielle qui doit être complétée, signée et retournée à la coordination du CRÉ. Elle devra également être signée par les personnes-ressources des établissements d'enseignement concernés<sup>3</sup> et retournée avant le début des activités. Les signatures électroniques sont acceptées. La date approximative de début des activités est déterminée à ce moment. Le cas échéant, il est possible de discuter des modalités de non-divulgaration des résultats et des politiques de propriété intellectuelle en vigueur.

Une équipe est créée sur Teams pour favoriser les échanges, notamment pour :

- présenter les grandes lignes du projet de recherche ainsi que les attentes<sup>4</sup>;
- déterminer les modalités de présence pour atteindre le nombre d'heures requis pour la session<sup>5</sup>.

## 6.3 Formations préalables communes et spécifiques

Certaines activités de formation communes sont prévues. D'autres formations peuvent s'ajouter selon la nature des travaux effectués.

### 6.3.1 Rencontre de lancement des activités et formation sur le mentorat

Cette activité d'une durée maximale de 2 heures s'adresse à **toutes les personnes participantes au CRÉ**. Il s'agit d'un moment d'échange privilégié entre toutes les personnes impliquées dans le CRÉ. L'objectif est de fournir les bases d'une relation mentorale nécessaires à la réussite d'une collaboration réussie. L'activité a lieu au Cégep, avant le début des activités.

Les principaux objectifs sont les suivants :

---

<sup>3</sup> Il s'agit de la coordination du CRÉ et de la directrice ou du directeur de recherche du mentor universitaire.

<sup>4</sup> Des publications scientifiques de référence pourraient être fournies pour faciliter la compréhension du sujet de recherche.

<sup>5</sup> Il s'agit de déterminer si la présence hebdomadaire à plage horaire fixe est privilégiée, ou si un autre mode de répartition des heures plus fluide est préférable. Il est important de prévoir, avant le début des activités, un mécanisme clairement établi pour la répartition des heures/semaine et la plage horaire pour la présence au site d'accueil. L'objectif est d'éviter que le mentor ait à gérer cette logistique en plus de ses propres études graduées et de la présence de la personne étudiante au collégial. Une structure assez fixe, pour une présence chaque semaine au même moment, est préférable à une formule trop souple, où un arrangement est pris entre le mentor et le mentoré de semaine en semaine. Toutefois, en fonction des périodes d'examen ou d'imprévu, une certaine flexibilité est souhaitable. Les modalités de présence sont ensuite convenues lors de la signature de la lettre d'engagement.

- prendre connaissance des principes généraux du mentorat;
- discuter des qualités et des attitudes requises;
- discuter des rôles et des responsabilités;
- Initier le développement de bonnes relations.

### 6.3.2 Formation sur la conduite responsable en recherche

La formation sur la conduite responsable en recherche s'adresse exclusivement aux personnes étudiantes du Cégep. Selon le cadre de référence des organismes subventionnaires auxquels le Cégep est accrédité, les établissements doivent s'efforcer de créer un environnement qui favorise l'excellence en recherche et qui incite les chercheurs à agir de façon honnête, responsable, franche et équitable lorsqu'ils cherchent et diffusent de nouvelles connaissances. Le Cégep a l'obligation de proposer des activités d'information et de sensibilisation en vue de souligner l'importance de la conduite responsable en recherche.

Le service de soutien à l'enseignement, à la recherche et à la réussite a créé une formation autoportante sur le site Moodle du Cégep. Il faut environ 60 minutes pour la compléter. Les détails relatifs au déroulement de cette formation sont fournis aux personnes participantes par la coordination du CRÉ.

### 6.3.3 Formations spécifiques au site d'accueil

Il est possible que les personnes participantes aient à suivre une ou plusieurs formations obligatoires pour la nature des travaux de recherche (SIMDUT, biosécurité, utilisation d'animaux de laboratoire, etc.). Le cas échéant, les mentors informent la coordination des besoins en formation. Celles-ci doivent être complétées dès le début des activités, et le temps requis est considéré dans le calcul des heures de participation.

### 6.4 Début des activités et suivi de la progression

Le début de la session en CRÉ a lieu à la date convenue dans la lettre d'engagement, en fonction du moment de disponibilité imposé à l'horaire de la personne étudiante. Celle-ci se présente au site d'accueil avec le matériel nécessaire (équipement de protection individuel, etc.). Le cas échéant, une ou des attestations spécifiant que les formations nécessaires ont été complétées doivent être disponibles sur demande. Un suivi des activités hebdomadaires peut être exigé par le biais de fiches techniques ou d'un cahier de laboratoire. Des outils de suivi sont disponibles pour les personnes étudiantes et pour les mentors, et ont été présentés lors de la rencontre de lancement des activités (section 6.3.1).

Les mentors doivent attester de la présence et de la participation des personnes étudiantes en remplissant un carnet de bord, disponible dans le canal Teams privé pour l'équipe, où les dates et les heures sont consignées.

Vers la mi-parcours, une rencontre individuelle avec les diverses personnes intervenantes est prévue pour dresser un bilan et assurer le bon déroulement de la session. Des correctifs sont apportés au besoin. Le carnet de bord et les outils de suivi peuvent servir de base pour la rétroaction.

## 6.5 Participation active au projet de recherche

### 6.5.1 Projets de recherche du Cégep de Sherbrooke - Sciences de la nature

Cette formule spécifique doit obligatoirement concorder avec une inscription en dernière session du cheminement scolaire. La personne étudiante qui choisit cette formule participera à des projets de recherche menés par des enseignants-chercheurs du Cégep de Sherbrooke. Les activités de recherche sont donc effectuées sur le campus, dans le cadre du cours *Projet d'intégration en Sciences* (XXX-SNO-SH), dans la discipline associée à la thématique de recherche de la personne enseignante, qui voit à l'encadrement de la personne participante.

La participation à cette formule implique aussi un bloc d'heures de formation préalable, permettant de fournir des bases utiles pour la réalisation du projet. La personne participante devra aussi présenter ses travaux lors de l'activité de diffusion scientifique (voir la section 6.6.).

Alternativement, les personnes enseignantes impliquées dans des projets de recherche au Cégep et qui ont des besoins et disponibilités peuvent aussi mentorer des personnes étudiantes. Dans ce cas, la participation au CRÉ ne requiert pas l'inscription à un cours, et le déroulement du projet est le même que pour les projets dans les universités, détaillés à la section ci-dessous.

### 6.5.2 Projets en cours dans les universités partenaires

Afin de compléter son engagement en CRÉ, un minimum de 60 heures d'implication est nécessaire de la part de chaque personne participante. Ces heures sont réparties de la façon suivante :

- 45 à 50 heures en laboratoire d'accueil, ce qui correspond à une moyenne d'environ 3 heures par semaine. Le nombre d'heures de présence hebdomadaire peut varier selon l'entente établie entre les deux établissements, pourvu que le nombre d'heures total soit respecté. Une plage horaire libre de quatre heures est prévue par le Service de l'organisation scolaire, du registrariat et de l'aide pédagogique (SOSRAP) du Cégep et peut servir à structurer la présence hebdomadaire.
- 10 à 15 heures sont réservées à la préparation et la présentation des résultats. Les détails concernant la diffusion des travaux sont présentés à la section suivante.

## 6.6 Diffusion des travaux

Lors de son inscription, la personne étudiante s'engage à participer à une activité de diffusion scientifique liée aux travaux auxquels elle a contribué et dont l'objectif est de développer ses compétences d'organisation et de vulgarisation scientifique. Elle sert également à promouvoir le CRÉ dans les programmes participants où à l'externe. Une activité de diffusion a lieu à la fin de chaque participation au CRÉ.

L'activité peut être réalisée dans différents formats : activité de vulgarisation scientifique, présentation à caractère scientifique devant un auditoire composé de la cohorte de la première année du programme, séance d'affiches scientifiques lors d'une activité institutionnelle dédiée à la recherche, etc. Le format retenu est discuté lors de la rencontre préalable. Des consignes spécifiques pour aider à la préparation de la présentation sont aussi fournies durant la session.

La date retenue pour la diffusion varie selon la session de participation au CRÉ. Selon que la participation au CRÉ a lieu durant l'automne ou durant l'hiver, l'activité de diffusion scientifique a lieu à la fin du mois de janvier ou vers la mi-mai.

Les présentations sont préparées avec les mentors, ce qui est profitable pour les personnes étudiantes du Cégep, qui reçoivent un soutien apprécié. Cette activité fournit aux mentors une occasion de vulgariser leur projet de recherche.

Il est possible que d'autres activités de diffusion des travaux aient lieu à l'établissement d'attache du laboratoire d'accueil. Le cas échéant, le format et l'implication de la personne participante au CRÉ pourraient varier afin de lui permettre de vivre une expérience enrichissante de présentation à caractère scientifique au niveau universitaire. Voici quelques exemples :

- assister à un séminaire de recherche donné par le mentor;
- participer à une séance de présentation par affiches en compagnie de ce dernier;
- accompagner le mentor dans une autre activité de diffusion scientifique.

## 7. Processus en cas d'impossibilité de jumelage

Comme il est possible que le nombre de laboratoires d'accueil soit inférieur au nombre d'inscriptions, le Cégep et ses partenaires ne peuvent garantir un jumelage pour toutes les personnes étudiantes qui répondent aux critères d'admissibilité. Dans l'éventualité où un nombre insuffisant de mentors posaient leur candidature pour participer au CRÉ, les étapes suivantes sont appliquées:

1. La coordination du CRÉ contacte les mentors inscrits pour discuter de la possibilité que deux personnes du Cégep soient supervisées par le même mentor;
2. Un message est transmis à l'ensemble des personnes admises pour les informer de la situation et pour demander s'il y a des désistements volontaires ;
3. Les personnes en fin de programme ou celles qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire ultérieurement au CRÉ sont priorisées.
4. Les candidatures des personnes qui ont dû attendre la session suivante ou l'année suivante ont préséance sur les nouvelles.
5. Les candidatures des personnes qui se réinscrivent au CRÉ ne sont pas favorisées pour permettre la participation d'un maximum de personnes différentes.
6. Les personnes participantes qui trouvent elles-mêmes un mentor voient leur participation assurée.

## 8. Assurabilité des personnes participantes

Le Cégep offre une protection d'assurance aux personnes étudiantes participant au CRÉ lors de leurs activités dans les laboratoires d'accueil, au même titre que si ces activités avaient lieu à même les installations du Cégep<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> La compagnie d'assurance de responsabilité civile du Regroupement des Cégeps peut défendre toute personne autorisée par le Cégep si des dommages sont causés à un tiers dans le cadre des activités d'une institution d'enseignement supérieur (comme une initiative de collaboration entre des institutions d'enseignement supérieures). Le tiers devra tenter des procédures judiciaires contre le Cégep, quantifier ses dommages, et surtout prouver que le Cégep est responsable d'avoir causé ces dommages.

## 9. Reconnaissance de la participation au CRÉ

- L'engagement au CRÉ est complété lorsque le nombre d'heures requis (60) est atteint, incluant l'activité de diffusion. Il est essentiel que la fin de la présence au site d'accueil respecte l'entente établie entre les deux parties.
- Le carnet de bord atteste que le nombre d'heures requis est atteint et doit être signé par le mentor.
- Une personne ayant complété un engagement de 60 heures en CRÉ est éligible à obtenir :
  - Une « mention de reconnaissance à l'engagement étudiant » dans le domaine scientifique, qui apparaîtra sur son bulletin d'études collégiales. Pour l'obtenir, un formulaire doit être rempli avec le détail de sa contribution. Le formulaire est validé par la coordination du CRÉ, et la candidature est ensuite soumise au Service d'animation socioculturelle. Le formulaire doit être rempli lors de la dernière session d'études collégiales.
  - Une attestation de participation au CRÉ signée par la direction des études du Cégep.
- Certains programmes offrent la possibilité de participer à plus d'une reprise au CRÉ. Toutefois, aucune reconnaissance supplémentaire n'est inscrite au bulletin pour des participations récurrentes.

## 10. Interruption du cheminement

La coordination du CRÉ peut, en accord avec les personnes intervenantes du site d'accueil, interrompre la participation d'une personne étudiante pour les raisons suivantes :

### **Absences répétées au site d'accueil**

Un avertissement est émis lors d'une absence sans préavis à la plage horaire prévue. Si la situation se répète, il peut y avoir retrait du site d'accueil de façon définitive. La session en CRÉ est alors interrompue, et la personne fautive ne peut plus participer au CRÉ.

### **Litige important entre la personne étudiante et son mentor**

Dans un tel cas, il est de la responsabilité des deux personnes concernées de contacter rapidement avec la coordination du CRÉ pour exposer la problématique et tenter de dénouer la situation. Une décision est prise quant à la poursuite ou non de la session. Si la session est interrompue, la possibilité de réinscription de la personne étudiante au CRÉ est évaluée au cas par cas.

### **Cas de maladie ou d'absence prolongée**

Si la durée de l'absence fait en sorte qu'il est impossible d'atteindre le nombre d'heures requis, le cheminement est interrompu. La personne étudiante peut se réinscrire en CRÉ lors d'une session subséquente si l'option est offerte dans son programme.

## 11. Gestion documentaire

Les documents relatifs au CRÉ sont conservés dans les archives administratives, dont la coordination du CRÉ est responsable :

- Les formulaires d'inscription (personnes étudiantes et mentors);
- Les lettres d'engagement;
- Le carnet de bord;

- Le formulaire d'engagement étudiant;
- Le dossier relatif à la gestion d'un conflit, s'il y a lieu.

## 12. Remerciements

Les acteurs suivants ont contribué de façon importante au développement et à l'implantation du cheminement recherche-études :

- Le Pôle d'enseignement supérieur de l'Estrie (PRESE), dont le soutien financier a permis le développement initial d'un CRÉ au programme de Techniques de laboratoire : biotechnologies, ainsi que les travaux menant à l'élargissement de la formule à d'autres programmes du Cégep de Sherbrooke;
- L'équipe du Service de soutien à l'enseignement, à la recherche et à la réussite (SSERR), qui a largement contribué à la conception et au développement de la structure;
- Les coordinations des programmes offrant le CRÉ, pour leur ouverture et leur regard critique, qui a permis d'adapter la structure en fonction des particularités des programmes;
- La direction des études du Cégep de Sherbrooke pour son appui au projet;
- Les partenaires universitaires des différentes facultés, sondés et rencontrés à maintes reprises, pour leur grande ouverture et leur aide pour façonner la structure.
- Les personnes aux études graduées qui ont accepté de mentorer et de transmettre leur passion aux personnes étudiantes du Cégep. Sans vous, le CRÉ ne pourrait pas exister!

